

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2020-2021



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

Numéro 7 - Publié le 23.09.2020



Comité de direction

PROCÈS-VERBAL N°2

REUNION DU 18/09/2020

En raison des contraintes liées à l'évolution actuelle de l'épidémie de coronavirus, le Comité Directeur du District Drôme-Ardèche de Football s'est tenu par voie d'échanges de messages électroniques.

Ont participé :

NOM - PRENOM	OUI	NON
VALLET JEAN FRANCOIS	X	
FEUGIER STEPHANIE		X
ARNAUD ROLAND	X	
AUBERT PHILIPPE	X	
BETTON BERNARD	X	
BRET VINCENT	X	
BRUNEL NICOLAS	X	
BRUYAT PASCAL	X	
DAGOSTINO DOMINIQUE	X	
DELORME BERNARD	X	
DJEDOU DJAMEL	X	
FAURIE PIERRE	X	
GALES GERALD	X	
JOTTEUR PAULINE		X
JULIEN LAURENT	X	
LAULAGNET ROSELYNE	X	
LEFEVBRE ROGER	X	
LIOZON VIVIANE		X
MILHAN ERIC	X	
PEALAT PHILIPPE	X	
PELIN NATHALIE	X	
PION JEAN MARIE	X	
REBAHI NORZED		X
RICHARD JIMMY		X
VILLAND JEAN FRANCOIS	X	
ZAVADA RICHARD	X	

ORDRE DU JOUR

1. Transposition aux compétitions gérées par le District du dispositif adopté par le Conseil de Ligue le 14 septembre courant.

* * * * *

1. Transposition aux compétitions gérées par le District du dispositif adopté par le Conseil de Ligue le 14 septembre courant.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité des participants d'appliquer aux coupes et championnats dont le District a la charge, les mesures spécifiques retenues par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football pour ses propres compétitions. Le dispositif ainsi adopté figure en annexe au présent PV et fera l'objet d'une publication sur la page d'accueil du site informatique du District qui se substitue à la précédente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président

Jean François VALLET

le Secrétaire Général

Roland ARNAUD



AMENAGEMENTS REGLEMENTAIRES LIES AU COVID-19
CHAMPIONNATS ET COUPES (hors Futsal)
Saison 2020-2021

**Dispositions spécifiques validées par le Comité de Direction
du District Drome-Ardèche de Football.**

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles doivent être prises concernant l'organisation de toutes les compétitions gérées par le District pour la saison 2020/2021. Elles prennent la suite et se substituent donc à toutes celles déjà adoptées et appliquées et le cas échéant viennent compléter les règlements fédéral, régional et/ou départemental des compétitions concernées. **Elles sont d'application immédiate et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation.**

Il s'agit de la simple déclinaison au plan local du dispositif adopté par la Ligue pour ses propres compétitions. Ce dispositif s'applique aux championnats et coupes dont le District a la charge.

Ainsi, deux situations exceptionnelles liées au risque sanitaire COVID-19 ont pu être identifiées:

- **Fermeture des installations sportives par leur propriétaire**
- **Cas de COVID-19 au sein d'une équipe**

Devant ces 2 situations exceptionnelles, le Comité Directeur du District décide les aménagements réglementaires suivants :

1) Fermeture des installations sportives par leur propriétaire (communes ou autres):

Le club dont le stade (terrain et/ou vestiaires) a été fermé par son propriétaire devra avertir le District selon les modalités prévues à l'article 71 des Règlements sportifs.

Le huis clos n'est pas considéré comme une fermeture d'installation sportive.

a) Coupes départementales :

Si le club en informe le District, au moins 48H avant la rencontre, la Commission compétente a la faculté d'inverser le lieu de la rencontre ou de désigner un autre lieu de rencontre.

La décision sera notifiée par le District aux clubs intéressés au plus tard le vendredi 17h00 précédant le jour de la rencontre et n'est pas susceptible d'appel.

Si toutefois, le club en informe le District, moins de 48H avant la rencontre, la ou les équipes de ce dernier sont considérées comme étant forfait. L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant.



b) Conséquences du forfait :

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionner de l'amende financière prévue par les Règlements du District.

Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe.

c) Championnats :

Le club dont le stade (terrain et/ou vestiaires) a été fermé par son propriétaire devra avertir le District selon les modalités prévues à l'article 71 des Règlements sportifs.

Si le club en informe le District, au moins 48H avant la rencontre, la Commission compétente a la faculté d'inverser le lieu de la rencontre ou de désigner un autre lieu de rencontre. La décision sera notifiée par le District aux clubs intéressés au plus tard le vendredi 17h00 précédant le jour de la rencontre et n'est pas susceptible d'appel. Dans l'hypothèse où le club en informe le District au moins 48H avant la rencontre et qu'aucun lieu ne pourrait être désigné, la Commission pourra reporter la rencontre. Si toutefois, le club en informe le District, moins de 48H avant la rencontre, le match n'aura pas lieu et la commission, selon les éléments portés à sa connaissance, pourra reporter la rencontre ou donner match perdu par pénalité à l'équipe qui devait recevoir.

2) Cas de COVID-19 au sein d'une équipe inscrite en coupe ou dans un championnat : Le club au sein duquel un ou plusieurs cas de COVID-19 ont été identifiés devra impérativement avertir le District (district@drome-ardeche.fff.fr) en indiquant la ou les équipes comptant un ou plusieurs cas positifs.

Les éléments à fournir obligatoirement lors d'une déclaration de cas de COVID-19 dans un groupe de pratiquants sont les suivants :

- Date du ou des tests avec présentation d'un justificatif médical (ARS, attestation médicale, autre, ...).
- Préciser si la ou les personnes avaient des symptôme(s) ou n'en avaient pas. Si oui, préciser la date d'apparition des premiers symptômes.

Deux situations possibles :

Les contacts à risque des personnes testées positives doivent être recherchés sur la période suivante :

- Pour les cas symptomatiques : à partir de 48h avant le début des signes du cas et jusqu'à l'isolement du patient ;
- Pour les cas asymptomatiques : à partir de 7 jours avant la date de prélèvement du test, et jusqu'à l'isolement du patient.



Personnes recherchées : groupe de pratiquants, entraîneurs, dirigeants,... ayant été en contact avec la personne testée positive et date du dernier « contact » entre elles (match, entraînement ou autre rassemblement). **Une fois identifiées et même en l'absence d'un confinement qui pourrait être demandé par l'ARS, ces personnes sont invitées à respecter encore plus rigoureusement les gestes barrière et éviter les entraînements collectifs afin de prévenir les contaminations en chaîne.**

Si le club refuse ou n'est pas en mesure de fournir les éléments ci-dessus, le match sera automatiquement perdu pour l'équipe concernée (forfait pour un match de coupe, match perdu par pénalité pour un match de championnat).

Plusieurs cas de figure peuvent alors se présenter :

a) Si l'ARS compétente a ordonné un confinement d'un ou de plusieurs groupes de pratiquants (voire du club), aucun match ne pourra se dérouler pour la ou les équipes concernées.

- S'il s'agit d'un match de **coupe** et que la période de confinement (ou de tests pouvant suivre le confinement) se termine au-delà du vendredi 17h précédant la date du tour de coupe, **l'équipe sera considérée comme forfait. L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant.**

Conséquences du forfait :

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionner de l'amende financière prévue par les Règlements du District.

Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe.

- S'il s'agit d'un match de **championnat**, et que la période de confinement (ou de tests pouvant suivre le confinement) se termine au-delà du vendredi 17h précédant la date de la journée suivante, **le match sera automatiquement reporté pour la ou les équipes concernées.**

b) En l'absence de mesure de confinement prononcée par l'ARS et si le club peut et décide d'aligner une équipe dont l'intégralité des joueurs et dirigeants figurant sur la feuille de match n'a pas été en contact avec le ou les cas déclarés positifs, **le match pourra se dérouler.**

Si à l'inverse, l'équipe alignée faute d'un effectif suffisant peut comporter des cas contacts, il convient d'envisager les situations suivantes :

l) Coupes : Si la date de l'information du club et le calendrier de la coupe considérée ne permettent pas de bénéficier d'un délai suffisant pour s'assurer avant le vendredi 17h précédant la date du tour de coupe, du résultat négatif des tests des joueurs cas contacts, **l'équipe sera considérée comme forfait (par principe de précaution). L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant.**

Conséquences du forfait :

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionner de l'amende financière prévue par les Règlements du District.

Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe.



Si à l'inverse, la date de l'information du club et le calendrier de la coupe considérée permettent de bénéficier d'un délai suffisant pour tester les cas contacts entre 2 tours et obtenir les résultats avant le vendredi 17h précédant le match, les tests devront être réalisés à J + 7 après le dernier contact avec la ou les personne(s) testée(s) positive(s).

Si ces tests permettent de s'assurer que l'équipe alignée ne comporte que des joueurs qui n'ont pas été en contact avec le ou les cas positifs, ou dont les tests réalisés après le délai de 7 jours sont revenus négatifs, **le match pourra se dérouler.**

Si à l'inverse, le résultat de certains tests ne peut être connu avant le vendredi 17h précédant le match ou que le nombre de tests positifs est trop important empêchant ainsi l'équipe d'aligner suffisamment de joueurs, **l'équipe concernée sera considérée comme forfait. L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant.**

Conséquences du forfait :

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionner de l'amende financière prévue par les Règlements du District.

Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe.

II) Championnats : Si la date de l'information du club et le calendrier du championnat considéré ne permettent pas de bénéficier d'un délai suffisant pour s'assurer avant le vendredi 17h précédant le match, du résultat des tests, **le match n'aura pas lieu et la commission compétente, selon les éléments portés à sa connaissance pourra reporter la rencontre ou donner match perdu par pénalité à l'équipe concernée.**

Si à l'inverse, la date de l'information du club et le calendrier du championnat considéré permettent de bénéficier d'un délai suffisant pour tester les cas contacts avant la journée suivante et obtenir les résultats au plus tard le vendredi 17h précédant le match, les tests devront être réalisés à J + 7 après le dernier contact avec la ou les personne(s) testée(s) positive(s).

Si ces tests permettent de s'assurer que l'équipe alignée ne comporte que des joueurs qui n'ont pas été en contact avec le ou les cas positifs, ou dont les tests réalisés après le délai de 7 jours sont revenus négatifs pour les autres joueurs, **le match pourra se dérouler.**

Néanmoins, s'il est avéré que 3 (trois) joueurs ou plus du groupe de pratiquants n'ont pas pu être alignés dans l'équipe du fait d'un test positif, le club pourra demander le report du match à la commission compétente, laquelle selon les éléments portés à sa connaissance pourra y donner une suite favorable.

Si à l'inverse, le résultat de certains tests ne peut, **de façon prouvée**, pas être connu avant le vendredi 17h précédant le match ou que le nombre de tests positifs est trop important (au moins 3) empêchant ainsi l'équipe d'aligner suffisamment de joueurs et que **le club demande le report du match, le match n'aura pas lieu.**

La commission compétente, selon les éléments portés à sa connaissance pourra reprogrammer la rencontre à une date ultérieure ou donner match perdu par pénalité à l'équipe concernée.



3) Précisions importantes :

- Dans tous les cas, une équipe qui disputera sa rencontre devra **remplir et remettre au délégué officiel ou à l'arbitre du match le bordereau d'émargement Covid**, dûment signé par tous les acteurs figurant sur la feuille de match (parents ou dirigeants responsables pour les joueurs mineurs).
- Tous les joueurs ayant été testés positifs et qui reprennent la compétition après un délai raisonnable de convalescence devront le faire en produisant obligatoirement à leur club **un certificat médical délivré par un médecin et autorisant expressément cette reprise. Ce certificat ne sera pas à produire au délégué officiel ou à l'arbitre le jour du match et reste de la seule responsabilité du joueur.** Une fois cette reprise autorisée par un médecin, le joueur sera considéré comme immunisé pour le reste de la saison.
- S'il est avéré qu'**une équipe a disputé un match avec des joueurs inscrits sur la feuille de match en dissimulant, alors que le club avait connaissance que un ou plusieurs joueurs avaient été testés positifs** à la COVID-19 et n'avaient pas encore obtenu l'autorisation de reprise d'un médecin attestant qu'ils ne sont plus contagieux et aptes à jouer, **son dossier sera transmis à la Commission de Discipline. Il en sera de même pour tout manquement manifeste et délibéré aux règles sanitaires en vigueur de la part d'un club ou d'une équipe.**
- **Toutes mesures plus contraignantes qui pourraient être prises par les pouvoirs publics s'imposeront bien évidemment au District ainsi qu'à ses clubs.**
- **Rappel** : pour toute question relative à ces sujets, merci d'adresser un mail à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°5

REUNION du 22 Septembre 2020

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

INFORMATION FMI : Tous les Clubs doivent recevoir des informations, de la LAuRAFoot , concernant la mise à jour de la FMI .

Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat. Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12h00 (sous peine de d'amende).

Dans le cas de non utilisation de la FMI à plusieurs reprises, la commission vous informe que les Clubs peuvent être sanctionnés de retrait de points (Art.76).

Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Infos Clubs : Lorsqu'une rencontre est reportée, vous ne devez en aucun cas utiliser la tablette

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance (15 jours) pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes modifications devra respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

COVID-19 INFORMATION

AVIS AUX CLUBS : Les Clubs sont priés de bien faire respecter les mesures sanitaires.

Un protocole est disponible sur le site du District. Pour toutes Questions liées au COVID-19, vous pouvez consulter par téléphone le DR GALES qui pourra éventuellement répondre aux questions que vous vous posez.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable :

Bernard DELORME

Suite au retrait de l'équipe de SALAISE RHODIA en poule B de D4 , qui ramène cette poule à 12 équipes, le championnat a dû remodelé et a engendré certaines modifications.

REFERENT D5

Responsable :

Bernard DELORME

Suite à des inscriptions tardives d'équipes, certains matchs de D5 (1^{ère} journée) ont été volontairement décalés.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU

Suite à des problèmes rencontrés , nous vous informons que pour les coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD , en cas d'égalité à la fin du temps règlementaire , il est procédé à des prolongations (2x15mn) et éventuellement d'une séance de Tirs aux Buts.

Les rencontres comptant pour le 1^{er} tour de la coupe Xavier BOUVIER sont disponibles sur le site du District. Les Clubs désirant jouer le Samedi sont priés d'en informer par mail la commission après accord de l'équipe adverse.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

Le Championnat « FOOT DIVERSIFIE » est disponible sur le site du District. Veuillez en prendre connaissance. Si vous constatez des erreurs, merci de de me le faire remonter (Denis).

Pour la coupe Paul Gateaud, il est prévu un tour de cadrage .La finale aura lieu le 19 Juin 2021. Le lieu reste à définir (si tout va bien).

Informations Foot diversifié : Les Clubs désirant participer au championnat Foot Diversifié sont priés de faire le nécessaire pour leur engagement.

Responsable :

Stéphan MONTALBANO

VETERANS : Le championnat Vétérans est disponible sur le site du DISTRICT.

Valence Médical rejoint la Poule K

FC PEAGEOIS 4 rejoint la Poule C

Responsable :

Stéphan MONTALBANO



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°9

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Le premier club nommé gère l'entente

- **U 18**

DROME PROVENCE - BAUME MONTSEGUR

CHATEAUNEUF SUR ISERE - FC HERMITAGE - PONT LA ROCHE

SUD ARDECHE - VALS LES BAINS

- **U 15**

FC HERMITAGE - CHATEAUNEUF SUR ISERE

CHATUZANGE LE GOUBET - BOURG DE PEAGE

BBRM - ALIXAN

LES VANS - LABLACHERE

DAVEZIEUX - ANNONAY

- **U 13**

FC HERMITAGE - CHATEAUNEUF SUR ISERE

CHATEAUNEUF DE GALAURE - ST BARTHELEMY DE VALS

ALIXAN - BBRM

ST ALBAN D'AY - ROIFFIEUX

LABLACHERE - LES VANS

TOURNOIS

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 7, U 9

Responsable :

Thomas FUSTIER

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission des Compétitions Jeunes

CATEGORIE U 11

Responsable :

Philippe AUBERT

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Parution calendriers :

Les calendriers des poules sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes. Les clubs pourront retrouver dans leur agenda, le calendrier de chaque équipe U11 à l'identique des autres équipes du club engagées.

7 journées sont programmées.

Fonctionnement Phase Automne :

Compte tenu de la situation sanitaire que connaît notre pays, de la nécessité de limiter autant que possible les rassemblements de masse, la pratique de la catégorie U11 se trouve modifiée pendant l'ensemble de la phase Automne, jusqu'aux vacances de Noël.

Si les équipes sont toujours réparties par poule de 8 ou 10 sur les 3 niveaux Promotion, Espoirs et Bourgeons selon les souhaits des clubs, les rendez-vous par plateaux sont abandonnés provisoirement au profit de rencontres directes entre 2 équipes.

Le temps de pratique restera identique, 50 minutes réparties sur 2 mi-temps de 25 minutes.

Horaires :

L'horaire officiel reste 14 h 00.

Toutefois, afin de limiter la simultanéité des rencontres avec les autres catégories, il sera possible de programmer les matchs le samedi matin (10 h 30). Les clubs « recevant » s'assureront de l'accord de leur visiteur. Un échange de mail, avec copie à la Commission des Jeunes du District, permettra de tracer la nouvelle programmation de la rencontre.

La Commission des Jeunes encourage fortement cette pratique du matin.

Modalités :

Comme pour les saisons précédentes, les feuilles de match U11 en ligne, seront complétées et retournées à la Commission des Jeunes du District sous un délai de 48 h.

Il n'y aura pas de saisie informatique de résultats, ni de parution de classements.

Calendriers :

Le calendrier des rencontres figurera sur les pages internet des clubs de notre site au même titre que les autres catégories.

- **Prochains Rendez-vous U11 :**
Samedi 03 Octobre 2020.



Commission des Compétitions Jeunes

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS

Thomas FUSTIER (en coupe festival et Charles André seulement)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Festival U 13 Pitch :

Le 1er tour du Festival U 13 Pitch aura lieu **le 26 septembre 2020 à 14 h 30.**

Cette coupe ne concerne que les équipes 1 et 2 des clubs. Les perdants de ce tour et les équipes 3, 4, 5... des clubs participeront à la coupe Charles ANDRE. Le premier tour Charles André et le 2ème tour festival auront lieu le 21 novembre 2020.

La 1ère équipe nommée organise le plateau.

Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.

Pour jouer le matin vous devez obtenir l'accord de tous les clubs sinon le plateau reste à l'heure officielle 14 h 30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

Les équipes qui ne font pas l'épreuve de jonglage ne peuvent pas participer au plateau.

50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main).

20 têtes.

Chaque joueur a droit à 2 essais.

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match jonglent.

Le total des 8 meilleurs est pris en compte pour chaque équipe.

La comptabilité est faite par les joueurs de chaque équipe en présence des éducateurs : les n° 1 ensemble, n° 2 ensemble.....

En cas d'égalité à la fin du plateau, les équipes sont départagées :

- en premier par le goal avérage particulier ;
- en second par le total du nombre de jongles (le total des 8 meilleurs score).

ATTENTION : les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.

Vous devez télécharger la feuilles de match spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le **site dans la rubrique documents puis documents compétitions** et les envoyer rapidement sur la boîte mail competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les plateaux sont disponibles sur le site dans documents - documents compétitions



Commission des Compétitions Jeunes

ATTENTION :

Quelques modifications ont été apportées suite à des retraits d'équipes et à de nouvelles inscriptions

FESTIVAL PITCH U13 - 1er TOUR - Samedi 26 septembre à 14h30

POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4	POULE 5
FELINES ST-CYR 1	FOOT MONT PILAT 1	US DAVEZIEUX 2	AS CHAVANAY 1	NORD DRÔME 1
US DAVEZIEUX 1	FC RAMBERTOIS 1	ES BOULIEU 2	FC ANNONAY 1	ST-ROMAIN DE SURIEU 2
AS ROIFFIEUX 1	US CLONAS 2 VALLONS 1	ST-ALBAN D'AY 1	ST-ROMAIN DE SURIEU 1	AS DOLON 2
AS CHAVANAY 2	SA ST-AGREVE 1	US CHANAS SERRIERES 1	US CLONAS 2 VALLONS 2	OL. SALAISE RHODIA 1

POULE 6	POULE 7	POULE 8	POULE 9	POULE 10
US VAL D'AY 1	VALLIS AUREA 2	US PEYRINS 1	AS ST-UZE 1	AS ST-DONAT 1
AS VILLEVOCANCE 1	AS DOLON 1	US MOURS 1	SARRAS ST-VALLIER 1	SARRAS ST-VALLIER 2
OL. SALAISE RHODIA 2	NORD DRÔME 2	FC LARNAGE SERVES 1	CHAT. DE GALAURE 2	VALLIS AUREA 1
FC ANNONAY 2	HAUTERIVES GD SERRE 1	JOYEUSE ST-PAUL 2	CROIX DU FRAYSSE 2	CHAT. DE GALAURE 1

POULE 11	POULE 12	POULE 13	POULE 14	POULE 15
FC CHATELET 2	CROIX DU FRAYSSE 1	US MONTELIER 1	FC PEAGEOIS 1	ESP. HOSTUN 1
ES BOULIEU 1	FC CHATELET 1	PS ROMANS 2	PS ROMANS 1	US MOURS 2
FELINES ST-CYR 2	ST-ALBAN D'AY 2	CHATUZANGE GOUBET 1	CHATUZANGE GOUBET 2	JOYEUSE ST-PAUL 1
FC MUZOLAIS 1	US VAL D'AY 2	ESP. HOSTUN 2	AS GENISSIEUX 1	ALIXAN BBRM 2

POULE 16	POULE 17	POULE 18	POULE 19	POULE 20
TOURNON-TAIN 1	FC HERMITAGE 2	AS CORNAS 2	VALLÉE DU DOUX 1	BOURG LES VALENCE 1
CLERIEUX ST-BARDOUX 1	FC MUZOLAIS 2	AS ALBOUSSIERE 1	US PONT LA ROCHE 1	EA MONTVENDRE 1
AS ST-DONAT 2	RC MAUVES 1	US PONT LA ROCHE 2	COLOMBIER ST-BARTH 1	OL. VALENCE 1
RC MAUVES 2	BLV HOMENETMEN 1	FC HERMITAGE 1	TOURNON TAIN 2	AS GENISSIEUX 2

POULE 21	POULE 22	POULE 23	POULE 24	POULE 25
FC VALENCE 1	FC CHABEUIL 2	FC PORTOIS 1	ES MALISSARD 1	OL. VALENCE 2
AS ST-MARCEL LES VALENCE 2	US MONTMEYRAN 2	US MONTMEYRAN 1	FC PEAGEOIS 2	ACE FC 1
US MONTELIER 2	ALIXAN BBRM 1	BOURG LES VALENCE 2	FC CHABEUIL 1	ES BEAUMONTELEGER 2
Exempt	AS VALENSOLLES 1	VALENCE PORTUGUAIS 1	AS ST-MARCEL LES VAL 1	AC FOOT YACOUB 1

POULE 26	POULE 27	POULE 28	POULE 29	POULE 30
RHÔNE CRUSSOL 2	AS VEORE MONTOISON 1	FC EYRIEUX EMBROYE 1	OL. CENTRE ARDECHE 1	FC DIOIS 1
FC EYRIEUX EMBROYE 2	RHÔNE CRUSSOL 1	CHOMERAC 1	FC LE CHEYLARD 1	CREST-AOUSTE 2
AS CORNAS 1	FC PORTOIS 2	ACE FC 2	JS LIVRON 2	ES BEAUMONTELEGER 1
Exempt	FC VALENCE 2	OL. CENTRE ARDECHE 2	RHÔNE VALLEES 1	AS VEORE MONTOISON 2

POULE 31	POULE 32	POULE 33	POULE 34	POULE 35
JS LIVRON 1	SC CRUAS 1	FA LE TEIL MELAS 1	US VALLEE DU JABRON 2	CHATEAUNEUF DU RHÔNE 1
FC VALDAINE 2	US MONTELMAR 2	FC 540 1	US MONTELMAR 1	US DRÔME PROVENCE 2
FC DIOIS 2	CHOMERAC 2	FC MONTELMAR 1	Exempt	CO DONZERE 1
CREST-AOUSTE 1	US MEYSSE 1	US VALLEE DU JABRON 1	FC VALDAINE 1	FC SAUZET 1

POULE 36	POULE 37	POULE 38	POULE 39	POULE 40
ST-JUST ST-MARCEL 1	BG ST-ANDEOL 1	US DRÔME PROVENCE 1	RUOMS OLYMPIQUE 1	AS SUD ARDECHE 2
ST-RESTITUT 1	FC MONTELMAR 2	AS PIERRELATTE 1	IND. LABLACHERE 1	AS BERG HELVIE 2
FC TRICASTIN 1	CHATEAUNEUF DU RHÔNE 2	BG ST-ANDEOL 2	VALLON PONT D'ARC 1	US BAS VIVARAIS 1
AS PIERRELATTE 2	FC ROCHEGUDIEN 1	FC TRICASTIN 2	exempt	ST-DIDIER SS AUBENAS 1

POULE 41	POULE 42
PORTES HTES CEVENNES 1	US VAL DE LIGNE 1
VALLON PONT D'ARC 2	AS SUD ARDECHE 1
AS BERG HELVIE 1	PORTES HTES CEVENNES 2
ST-DIDIER SS AUBENAS 2	US VALS LES BAINS 1





Commission des Compétitions Jeunes

CATEGORIE U15 à 11

Responsable :

Flavie CHANAS

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers :

Suite à des retraits et à de nouvelles inscriptions les calendriers en D3 et D4 ont été modifiés.

Veuillez consulter le site du District ou footclubs.

Horaire officiel

Match principal : 15 h 30

Lever de rideau : 14 h 00

Pour tout autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs, après accord entre les 2 clubs.

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité.

Attention

Trop de demandes de modifications d'horaire reste sans réponse de la part des clubs sollicités.

Pensez à les vérifier et de répondre **avant les 12 jours**

CATEGORIE U13 FEMININES à 8

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Le calendrier de la poule est disponible sur le site.

Compte tenu de la situation sanitaire que connaît notre pays, de la nécessité de limiter autant que possible les rassemblements de masse, nous avons décidé d'abandonner les plateaux et de ne faire que des matchs secs pour la 1ère phase

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 13 (nées en 2008), les U 12 (nées en 2009), les U 11 (nées en 2010).

Horaire officiel

Match principal : 15 h 30.

Lever de rideau : 14 h 00.

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs.



Commission des Compétitions Jeunes

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs.

Pourront jouer dans cette catégorie les U 15 (nées en 2006), U 14 (nées en 2007) et U 13 (nées en 2008).

Horaire officiel le samedi

Match principal : 15 h 30.

Lever de rideau : 14 h 00.

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs.

Les poules sont disponibles sur le site ou footclubs.

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pourront jouer dans cette catégorie les U 18 (nées en 2003), U 17 (nées en 2004), U 16 (nées en 2005) et pour la dernière année les U 15 (nées en 2006).

Horaire officiel le samedi

Match principal : 15 h 30.

Lever de rideau : 14 h 00.

Pour tout autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs. Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité.

La poule est disponible sur le site ou footclubs.

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents - documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.



Commission des Compétitions Jeunes

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations aux clubs :

Pour rappel, les horaires des rencontres ne seront pas modifiées ou programmées lors de l'engagement de l'équipe.

Les demandes de modifications seront toutes effectuées par footclubs.

Avant de faire la demande, obtenez l'accord du club sollicité au préalable.

Répondre aux demandes de modifications avant les 12 jours. C'est impératif pour permettre la désignation des officiels pour la rencontre.

Important

Les demandes qui ne comportent pas le nouvel horaire de la rencontre ne sont pas homologuées par la Commission des Jeunes. Plusieurs demandes sont dans ce cas et doivent donc être refaites.

Les matchs devront se jouer obligatoirement aux dates prévues sauf arrêtés municipaux.

Arbitrage

La Commission des arbitres demande que le plus grand nombre de matchs se jouent le samedi afin de pouvoir couvrir le maximum de rencontres en arbitre.

Pensez à faire vos demandes par footclubs et y répondre dans les délais.

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Organisation Compétitions Futsal Jeunes 2020/2021 :

Compte tenu de la configuration particulière des calendriers des compétitions plein-air des catégories de Jeunes pour la saison 2020-21, de la réduction du nombre de dates disponibles pour la mise en place d'une compétition qui nécessite 4 dates pour chacune des catégories concernées (U13, U15 et U18), il est décidé de réduire exceptionnellement le format de cette compétition pour cet exercice.

Pour la saison 2020-21, il sera organisé une finale bi-départementale lors des vacances de Février 2021. Pour chaque catégorie, une finale à 6 équipes sera organisée, réunissant les 6 derniers clubs vainqueurs (U13G, U15F, U15G et U18) (Trophée des Champions Futsal Jeunes Drôme-Ardèche).

Les vainqueurs de ces compétitions représenteront le District Drôme-Ardèche de Football à l'occasion des finales Régionales 2021 qui devraient être organisées par la Ligue LAuRAFoot.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 07

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

LA C.D.A. Vous rappelle de bien appliquer les consignes données lors des Assemblées Générales :

LE SERRAGE DE MAINS ET LES EMBRASSADES SONT INTERDITS

Après vérification des licences :

- 1°) Faire rentrer, sur une moitié de terrain, l'équipe visiteuse.
- 2°) Faire rentrer, sur l'autre moitié de terrain, l'équipe locale.
- 3°) Rentrer au rond central et appeler les deux capitaines pour effectuer le Pile ou Face de suite.
- 4°) Commencer la rencontre sans le serrage de mains aux coaches.

Ceci est valable pour toutes les rencontres organisées par le District Drôme-Ardèche.

Nous comptons sur votre sérieux.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 26 & 27/09/2020

- Christophe GUAU (06.07.60.00.33) ARBITRAGE.

Merci de contacter uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. qui reste évidemment au service des arbitres.

FORMATION INITIALE ARBITRE : Séance N°7 (formalités administratives)

La CDA vous informe que cette soirée de formation a été reprogrammée le vendredi 25 septembre 2020 au siège du District à GUILHERAND-GRANGES, le rendez-vous est fixé à 19h00.

Par conséquent, nous vous demandons de prendre toutes vos dispositions pour assister à l'intégralité de cette formation.

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres concernés :

BASKAL	Bunyamin
BENYEKHFLEF	Islem
BENYEKHFLEF	Mustapha
GRIS	Esteban
KHARCHICHE	Mohamed
MILLET	Lucas
MOREL	Emeric

RATTRAPAGES TEST TAISA

LA C.D.A. vous informe que trois séances de rattrapages du Test TAISA sont prévues les :

- Jeudi 08 Octobre 2020 et non le Lundi 05 Octobre 2020
- Samedi 07 Novembre 2020
- Vendredi 05 Février 2021

Les lieux et horaires restent à déterminer.

COUPES X. BOUVIER & R. GIRAUD (PROLONGATIONS) - SAISON 2020/2021 -

La C.D.A. vous rappelle qu'uniquement, les deux coupes Seniors de Drôme- Ardèche comportent, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, des prolongations.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Comme annoncée lors des Assemblées Générales, les Rapports Disciplinaires peuvent être effectuées par deux moyens, **et toujours dans un délai de 48 heures**.

- Soit comme d'habitude avec le fichier Rapport Circonstanciel qui est à envoyer sur la boîte mail de la Commission de Discipline.
- Soit en remplissant le fichier qui est mis à votre disposition, via votre espace personnel MyFFF. Il sera ensuite envoyé directement au District.

La C.D.A. vous recommande d'effectuer la deuxième méthode (votre espace personnel) car à partir de la saison prochaine il n'y aura que ce procédé.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que vos indisponibilités doivent être déposées 15 jours avant.

Attention : A partir de cette semaine, il n'y aura aucun passe-droit et le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect du délai.

INFORMATION BOÎTE MAIL

Attention : Lorsque vous effectuez un courriel, à la Commission des Arbitres, veuillez **obligatoirement** mentionner votre Nom et Prénom et éventuellement votre n° de licence, afin de pouvoir vous identifier et gagner du temps.

Merci de votre compréhension.

ASSEMBLEE GENERALE DES OBSERVATEURS ET TUTEURS

Suite à l'annulation de l'A.G. des Observateurs et Tuteurs du 18 Septembre dernier pour cause de COVID-19, celle-ci est reprogrammée le vendredi 02 Octobre prochain.

FORMATION ELITE

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue (nouvelle version) est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Toutes les candidatures ont été étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Liste des candidats potentiels :

- ANDRE Mylan (arbitre central - JAD)
- CHEVAL ALBERT Fanny (arbitre central - Seniors)

- DE JESUS SOUSA José (arbitre central – Seniors)
- DUPONT Yanis (arbitre central - JAD)
- JOLIVALT Clément (arbitre central - Seniors)
- KEBIBECHE Yanis (arbitre central - JAD)
- EL HADDIOUI Jalal (arbitre-assistant - Seniors)
- PARTAMIAN Rémi (arbitre-assistant - Seniors)
- ROZEL Evann (arbitre central – JAD)
- ZERGUIT Mohamed (arbitre central – Seniors)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu le **vendredi 9 octobre 2020** à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

CARNET ROSE

La C.D.A. est heureuse de vous annoncer la naissance de LOUEY, fils de notre arbitre ZERGUIT Mohamed. Celle-ci présente toutes ses félicitations aux parents, un bon rétablissement à la maman et une bonne santé au bébé.

DESIGNATIONS TARDIVES DU WEEK-END DU 19 & 20/09/2020

La C.D.A. s'excuse pour les désignations tardives du week-end dernier mais cela a été dû aux tirages de la Coupe de France et de la Coupe Gambardella en milieu de semaine.

COURRIERS DES ARBITRES

- ZERGUIT Mohamed : Courriel nous informant de la naissance de son fils, lu et noté. Félicitations.
- FRAISSE Matéo : Courriel nous informant sa disponibilité le samedi 19/09/2020, lu et noté.
Attention, la prochaine fois, de bien mentionner ton NOM et Prénom. Merci par avance.
- CALATAYUD Renaud : Courriel nous informant de son changement d'adresse e-mail, lu et noté.
- BAGHOUGHY Aziz : Courriel nous informant de son absence au test TAISA du samedi matin du 12/09/2020, lu et noté. Surveiller les prochains PV pour les dates de rattrapages.
- FARIA CARVALHO MARTIN Bruno : Courriel sur sa rencontre de coupe René GIRAUD du 20/09/2020, lu et noté.
- PIGNON Kevin : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale, lu et noté.
- BEATTIE Elliot : Information sur les consignes sanitaires autour de sa rencontre du 20/09/2020, lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- ST CYR FCF : Demandes d'arbitres en Seniors D5 poules C & D (manque les dates), lu et noté.
Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- US MOURSOISE : Changement d'horaire (14h00) en U15 D2 du 26/09/2020, lu et noté.
- US LA CROIX DU FRAYSSE : Demandes d'arbitres en Seniors D5 à domicile jusqu'à la fin 2020, lu et noté.
Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- US ST MARCELOISE : Changements d'horaires en U15 D2 et D4 du 26/09/2020, lu et noté.
- SUD ARDECHE FOOT : Arrêté Municipal du 20/09/2020, lu et noté.

LE FOOTBALL ET SES REGLES - EDITION 2021 -

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « Le Football et ses règles » édition 2021 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT